

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

N°2022/DELIB/068

Objet :
*Budget Principal 2022
décision modificative
N°2*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Séance du 13 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 5 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Laurence TURCHINI donnant procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER donnant procuration à Christine WINKELMANN, Richard BRANCORSINI donnant procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI donnant procuration à Françoise VIRLOUVET,

Absents excusés : Elvire TEOCCHI.

Considérant la désignation de Madame Sylvette GILL, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé une décision modificative du budget principal permettant d'ajuster les prévisions budgétaires initiales votées le 5 avril 2022 tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative tient compte des réalisations d'ores et déjà effectuées et de celles en cours.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/DELIB/021 du 5 avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Commune de Camaret-sur-Aigues pour l'exercice 2022,

Vu les différentes réalisations effectuées en 2022 et celles en cours,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 12 décembre 2022.

DECIDE à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative N°2 du budget principal de la Commune telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Sylvette GILL,
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : 22 DEC. 2022
Transmis en Préfecture de Vacluse le : 21 DEC. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



84029 Code INSEE	CAMARET SUR AYGUES BUDGET ANNUEL	DM n°2 2022
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7318-01 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €
R-7343-020 : Taxe sur les pylônes électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 800,00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-744-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	900,00 €
R-74748-020 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 400,00 €
R-7588-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	9 500,00 €
Total Général		9 500,00 €		9 500,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/12/2022

Présenté par Le Maire, Philippe de BEAUREGARD (1),

A Camaret sur Aigues, le 13/12/2022

Le Maire, Philippe de BEAUREGARD,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Camaret sur Aigues, le 13/12/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

--	--

21 DEC. 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, Philippe de BEAUREGARD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le 22 DEC. 2022
A Camaret sur Aigues, le 22 DEC. 2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

